

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 20/02/2025

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à André SERIN, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Francis CULIE, Jean MILESI à Cyril TOUZET, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Philippe SABATHIER à Michelle FONTANILLES, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

Absents excusés : Hélène CHICO ROS, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

Absents : Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250227_019

Objet : Abrogation de la délibération N° 20241219_167 en date du 19 décembre 2024
Déclassement de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE
Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE

Madame la Présidente expose :

Suite à un courrier recommandé reçu de la Préfecture, il est demandé à l'intercommunalité d'ABROGER la délibération N° 20241219_167 en date du Conseil Communautaire du 19/12/2024 ayant pour objet : Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de Saint-Sernin-sur-Rance à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE.

Également, Madame la Présidente explique que pour pouvoir vendre la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, il convient procéder à son DÉCLASSEMENT du domaine public.

Ladite parcelle n'a pas d'intérêt public, n'est pas affectée à l'usage direct du public, ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder au déclassement de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE.

Enfin, Madame la Présidente rappelle que la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE sise 4 Place de la Collégiale – 12 380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, se porte acquéreur de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE.

En effet, cette parcelle (terre) est mitoyenne d'une parcelle appartenant à l'acquéreur D0080, qui souhaiterait regrouper les deux (petites) parcelles pour remettre en valeur les terrains qui se trouvent à proximité du sentier de randonnée appelé « Sentier du Salès » qui est une promenade familiale qui « fourmille d'aperçus et d'accès inhabituels sur Saint-Sernin ». Les terrains sont bordés par des murets de pierres sèches.

Madame la Présidente propose de vendre la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, comme détaillée ci-dessous, à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE :

- Superficie : 370 m²,
- Prix de vente HORS TAXE de la parcelle D 0079 : 1,00 € le m²
soit 1,00 € X 370 m² = 370,00 € H.T.
- TVA sur marge : cette vente ne génère pas de marge taxable,
- Prix T.T.C. de vente : 370,00 €.

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la présentation,
- **ABROGE** la délibération N° 20241219_167 en date du Conseil Communautaire du 19/12/2024 ayant pour objet : Vente de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE,
- **CONSTATE LA DÉSAFFECTATION ET PRONONCE LE DÉCLASSEMENT** de la parcelle cadastrée D0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE,
- **ACCEPTE** de vendre à la société PIERRE, PAUL, JEANNE ET CIE la parcelle cadastrée D 0079 – commune de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE d'une superficie de 370 m² au prix de 1,00 € H.T. le m²,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte de vente et toutes les pièces référentes au dossier,

- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts. Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.